



Rémunérer les agriculteurs pour les services rendus à l'eau et la biodiversité

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance un nouvel appel à initiatives

Dans le cadre du plan national biodiversité 2018, l'agence de l'eau lance un [appel à initiatives visant à expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux](#) (PSE). Objectif : rémunérer les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, allant au-delà de la réglementation.

L'agence de l'eau attribuera jusqu'à 70% d'aides financières aux collectivités porteuses des initiatives puis 100% d'aides aux agriculteurs qui agiront sur le terrain. Le dépôt des dossiers est attendu avant le 31 janvier 2020.

D'ici le 31 janvier prochain, l'agence de l'eau recherche des collectivités, des syndicats mixtes ou des établissements publics volontaires pour piloter, à l'échelle de leur territoire, des opérations de préservation et de reconquête de la biodiversité et de la qualité de la ressource en eau s'appuyant sur la rémunération des agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils rendent. Les projets pourront concerner, par exemple, une aire d'alimentation de captage, une zone de ressources stratégiques pour l'eau potable ou des territoires à forts enjeux de biodiversité liés à la trame bleue et à la trame turquoise.

💧 100 % d'aide aux agriculteurs

L'agence de l'eau financera jusqu'à 70 % les postes d'animateurs territoriaux chargés de la structuration du projet et des études préalables. À l'issue de l'appel à initiatives, après la validation du projet et le dépôt d'une demande d'aide spécifique, elle financera à 100 % les Paiements pour services environnementaux*. Ces rémunérations pourront servir par exemple à planter des haies et des bandes enherbées, à créer des mares, structures paysagères qui sont entretenues par l'activité agricole, ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux ou de pesticides.

**sous réserve de l'approbation du dispositif par la commission européenne*

5 autres appels à projets de l'agence de l'eau pour s'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité

① [Aménager un coin de verdure pour la pluie dans les écoles, collèges, lycées et universités](#)

Jusqu'au 15 septembre 2020 – Enveloppe de 5 millions d'euros

② [Economie d'eau : réduire la consommation d'eau potable](#)

Jusqu'au 15 juillet 2020 – Enveloppe de 2 millions d'euros

③ [Préserver et restaurer les zones humides clés pour l'état des eaux et l'adaptation au changement climatique](#)

Du 1er janvier au 1er juillet 2020 – Enveloppe de 2 millions d'euros

④ [Valoriser l'énergie, la matière, l'eau issus des systèmes d'épuration de l'industrie](#)

Jusqu'au 30 juin 2020 – Enveloppe de 3 millions d'euros

⑤ [Eau et biodiversité](#)

Jusqu'au 30 avril 2020 – Enveloppe de 6 millions d'euros

➔ Plus d'informations sur www.eaurmc.fr > Aides

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie

Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com